

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1640)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 126

présenté par

M. Carrez, M. Mariton et Mme Dalloz

ARTICLE 41

Supprimer les alinéas 1 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 41 du projet de loi de finances rectificative pour 2013 fait supporter le financement des charges de fonctionnement de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris sur les communes et EPCI entrant dans le périmètre de cette métropole.

Il apparaît particulièrement étrange de faire peser la charge financière d'une étude sur les agglomérations qui devraient disparaître lors de la mise en oeuvre du dispositif ayant commandé ladite étude.

Par conséquent, il est proposé supprimer ce dispositif.